

RAPPORT DU CONTROLE PERIODIQUE D'INSTALLATION EXISTANTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Vu l'Arrêté du 26 février 2021 modifiant l'Arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution inférieure et égale à 1,5 kg/j de DBO5

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES :

Numéro dossier SPANC : ANC-024-19-001

Date du contrôle : 14/03/2023

Personne(s) rencontrée(s) : Agence immobilière

Contrôle réalisé par : Raphaël PERISSAT

Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble : PAPOT REMY

Adresse du terrain : 38 RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Commune : AUSSAC-VADALLE

Section et N° de parcelle(s) : E103

Superficie du terrain (m²) : 474 m²

▪ Caractéristiques de l'immeuble :

Type de résidence : principale

Nombre de pièces principales (PP) : 2 PP

Nombre d'usagers en Equivalents-Habitants (EH) : 5 EH

Date de l'acquisition : /

▪ Zone à enjeu : Sans enjeux

▪ Caractéristiques du terrain :

- Immeuble ≥ 5 m de l'assainissement : Oui
- Arbre ≥ 3 m de l'assainissement : Oui
- Limite de propriétés ≥ 3 m de l'assainissement : Oui
- Circulation de véhicules sur l'assainissement : Oui

Utilisation du terrain recouvrant : Pelouse

Pente du terrain : < à 5 % > 5 %

Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière : /

Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : oui non

■ Puits :

Présence d'un puits ou d'un forage à moins de 35m du dispositif : Non

- Si oui : - Est-il destiné à la consommation humaine ?
 - Est-il déclaré ?

Distance par rapport à l'installation (approximative) : /

■ Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Date de l'installation de la filière d'assainissement non collectif : 2003

■ Collecte des eaux usées :

C'est le propriétaire ou son représentant qui ont réalisé les écoulements :

- Ainsi toutes les sorties d'eaux usées non déclarées par le propriétaire (ou son représentant) et/ou non visibles depuis l'extérieur non raccordées à l'assainissement ne pourront être de la responsabilité du SPANC.

Eaux usées Collectées	Eaux vannes	Eaux vannes	Cuisine	Salle de bain 1	Salle de bain 2
	1	2		<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			
<i>Si non préciser la destination :</i>					

L

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur la collecte : Pas de problème constaté

■ Prétraitement – Traitement primaire :

Existe-il un prétraitement : oui non

Type	Volume (m ³)	Eléments probants	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Fosse toutes eaux	3	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OUI	OUI	OUI

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le prétraitement : Le couvercle de la fosse est corrodé, il est préférable de le changer d'ici peu.

■ Ventilation :

Présence d'une ventilation primaire	Présence d'une ventilation secondaire	Matériel d'extraction	Diamètre de la canalisation	Hauteur au-dessus du faîte
Non	Oui	Statique	100 mm	Non

■ Vidange et entretien :

Date de la dernière vidange : 24/01/2019

Volume vidangé : 3 m³

Remise en eau : oui non

Le propriétaire dispose d'un contrat d'entretien : oui non

Nom de l'entreprise agréée ou autre vidangeur : DUTARTRE Assainissement

Justificatif : Oui

! Pensez à envoyer vos copies de bons de vidange et preuves d'entretien entre deux visites du SPANC

■ Traitement secondaire :

Existe-il un traitement : oui non

Type d'ouvrage	Dimensionnement (m ² ou m)	Eléments probants	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon fonctionnement
Filtre à sable vertical non drainé	25	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Type de regard de Visite	Accessibilité	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon écoulement
Répartition	OUI	NON	MOYEN
Té de visite	OUI	NON	/

Remarque(s) / Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le traitement : Seulement 3 départs sur 5 sont alimentés au niveau du regard de répartition.

▪ **Mode d'évacuation des eaux :**

Dispersion séparée des eaux vannes et eaux ménagères : Non

Type d'exutoire / Infiltration ou rejet dans : Sol en place

Nature des effluents rejetés : Eaux Traitées

▪ **Présence d'un Poste de Relevage :**

Existe-t-il un poste de relevage : Non

Vérification des modifications intervenues depuis la précédente visite en date du 16/01/2019 :

- Réaménagement(s) du terrain pouvant perturber le fonctionnement de l'installation :
 oui non
Si oui, lequel ? Passage de véhicule sur un partie du traitement
- Réaménagement(s) de l'immeuble ? oui non
Si oui augmentation du nombre de PP ou/ et d'usagers : 3 pp
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport de visite : oui non
Si oui en totalité partiellement
Si partiellement lesquels ?

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires <input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation			<p>Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</p>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution			<p>Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme</p> <p>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an</p>
<input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Installation non conforme ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	<u>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</u> Installation non-conforme ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an	<u>Installation présentant un risque environnemental avéré</u> Installation non-conforme ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <u>si vente</u> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure constatés(e) de l'un de ses éléments constitutifs			Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

→ Conclusion et recommandations :

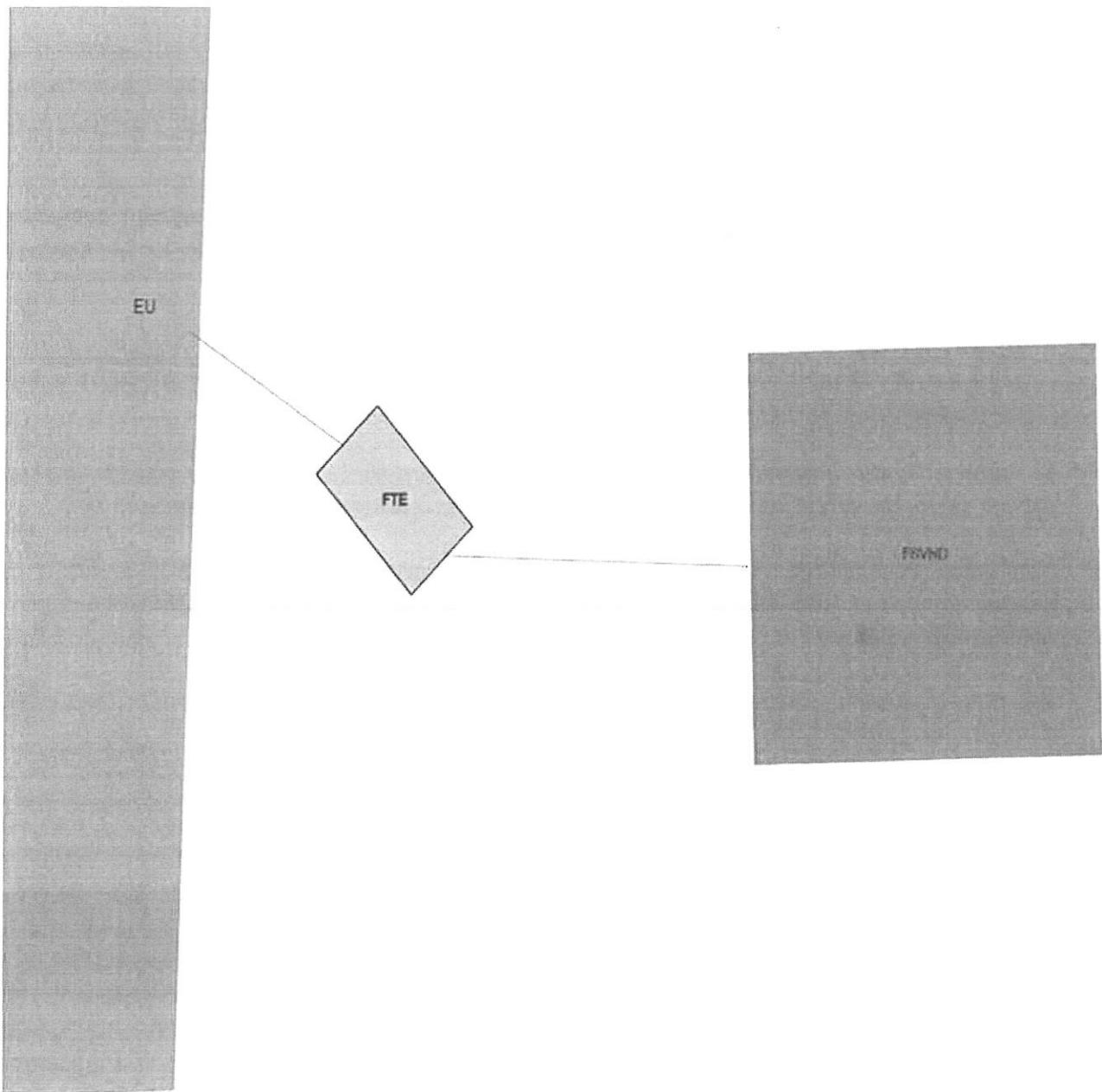
INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE CONSTATÉS (E) DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Recommandations pour améliorer le fonctionnement :

- 1) Il faut éviter une circulation de véhicules sur le filtre à car celui-ci risque de s'affaisser et ne plus fonctionner.
 - 2) Il serait nécessaire d'installer une ventilation primaire en entrée de fosse toutes eaux, de diamètre 100 mm remontée au-dessus du toit et de la munir d'un chapeau de ventilation, conformément à la réglementation en vigueur.
 - 3) Le couvercle de la fosse est corrodé, il est nécessaire de le changer.
-

→ Schéma de principe de l'installation :

A titre indicatif sans échelle



Légende :

EU : Eaux usées

FTE : Fosse toutes eaux

FSVND : Filtre à sable vertical non drainé

IMPORTANT :

- Prochain contrôle prévu dans : **10 ans** (la fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC)
- Un système d'assainissement non collectif étant par nature enterré, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Assainissement de la Communauté de Communes du Cœur de Charente, au moment de la visite.
- Ce rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir : les éléments relevés par le service correspondent à la situation au jour de la visite.
- Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1 du Code la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.
- Ce rapport de visite constitue le document mentionné à l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique, à fournir en cas de vente. **Sa validité est de 3 ans à compter de la date du contrôle.**
- Avant toute réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif, il faut retourner un document appelé la **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** pour que le SPANC valide votre projet et vous accompagne jusqu'à la réalisation des travaux.
- Une copie du présent document a été transmise au Maire de la Commune pour notification, après retour signé du propriétaire.

SIGNATURES :

Mansle-les-Fontaines, le mercredi 15 mars 2023	Signé le : <u>26/03/2023</u>
Le Vice-Président en charge de l'Assainissement et de la Voirie, Didier BERTRAND	<u>Le propriétaire</u>  